ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MARCHÉ D'IMPRESSION DE PUBLICATIONS SAVANTES

LOT N° 1

PÉRIODIQUES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

ARTICLE 1 – NATURE DU LOT

Marché à bons de commande en vue de la publication des périodiques suivants :

- les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ;
- le *Journal des Savants* ;
- les *Monuments et Mémoires de la Fondation Eugène Piot*.

ARTICLE 2 – PRESTATION

2.1 – Contrôle des épreuves

– A la demande, contrôle des PDF fournis par l'Académie (vérification de la cohérence de la mise en page avec le format d'impression, de la qualité du rendu des illustrations, etc.) et fourniture d'un PDF de contrôle.

– A la demande, impression d'une épreuve de contrôle au format A4.

2.2 – Impression

– Le titulaire transmet un devis au responsable du marché, sur la base d'une fiche technique récapitulant les caractéristiques techniques de l'ouvrage à imprimer (nombre de pages noir et blanc et quadrichromie, quantité, type de papier, de couverture…) et d'un fichier au format PDF envoyés par l'Académie.

– Le titulaire assure, après réception d'un bon à tirer, **l'impression numérique** et le façonnage des volumes.

– A la demande, avant le brochage, envoi d'un bon à brocher pour d'ultimes contrôles, en particulier de la couverture.

– A la demande, il assure l'impression numérique et le façonnage de tirés à part, selon les quantités précisées sur la fiche technique ; les impressions seront directement facturées aux auteurs qui les auront commandées.

– A la demande, il assure l'impression d'affiches 70 x 100 cm.

Principales capacités demandées :

– Expérience dans le type de publications correspondant aux lots auxquels le candidat soumissionne, au cours des trois dernières années ;

– Capacité à imprimer en haute qualité des illustrations (trait, simili, quadri), et plus généralement qualité de ses impressions ;

– Qualité du façonnage de ses ouvrages, et en particulier de la reliure de ses impressions, cousues ou non. Si le candidat n'est pas en mesure de produire un dos cousu, mais seulement un dos collé, il est impératif de fournir une attestation assurant des qualités de résistance de la colle utilisée, selon les normes en vigueur.

2.3 – Conditionnement, expédition, livraison

Étiquetage, emballage, expédition postale et livraison des fascicules et des éventuels tirés à part.

Conditionnement sous film rétractable à l'unité, par 3 ou 5 exemplaires.
Les colis devront porter explicitement la provenance et l'identification (titre, nombre d'exemplaires) du contenu.

Le bulletin de livraison à l'Académie reprendra ces indications avec la date d'expédition, et récapitulera les quantités livrées ou expédiées à chaque destinataire.

À chaque parution, sont à prévoir pour les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, le *Journal des Savants* et les *Monuments Piot* :

– l'expédition à l'Académie d'un exemplaire en avant-garde pour validation ;

– l'expédition, **par le moyen le plus économique**, aux destinataires de la liste de diffusion préalablement établie par l'Académie ;

– à la demande, l'expédition de tirés à part à destination des auteurs (à leurs frais) ;

– la livraison aux destinations précisées dans la fiche technique de l'Académie, au nombre de 2 (siège de l'Académie et locaux de stockage de son diffuseur), selon des quantités précisées sur la fiche technique.

La liste de diffusion comprend des adresses en France et à l'international :

- environ 210 entrées en 2026, dont 70 en France, 110 en Europe et 30 dans le reste du monde pour les Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- environ 118 entrées en 2026, dont 69 en France, 32 en Europe et 17 dans le reste du monde pour le Journal des Savants ;
- environ 63 entrées en 2026, dont 39 en France, 16 en Europe et 8 dans le reste du monde pour les Monuments Piot.

Le titulaire, à réception du bon à tirer, précisera, sous huitaine, la date de livraison prévue au cas où elle serait antérieure à celle figurant sur la fiche technique. S'il ne peut se conformer à la date de parution demandée dans la fiche technique, le titulaire encourt les pénalités prévues au CCAP. Cette nouvelle date sera communiquée au Secrétaire général de l'Académie (secretairegeneral@aibl.fr) ainsi qu'à la personne en charge de la publication concernée à l'Académie.

Le titulaire est responsable de ces opérations de livraison et d'expédition. Les frais afférents (transporteurs, poste, etc.) devront être justifiés à l'appui de chaque facture ou calculés forfaitairement.

Le titulaire détaillera, dans sa proposition, les conditions qui affectent les expéditions : prix forfaitaires ou au poids, prix négociés ou prix « standards », envoi au tarif lettre, Colissimo, Chronopost ou autre…

ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES DES FASCICULES

3.1 – Contenu

Textes pouvant inclure des caractères de grec ancien, en langues sémitiques et orientales (chinois, japonais…) ou toute autre police spéciale.
Illustrations : photographies noir/blanc ou en quadrichromie, dessins au trait, plans.

3.2 – Périodicité

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Règle générale : quatre fascicules par an.
Parution de chaque fascicule dans le délai d'un mois maximum suivant l'envoi du bon de commande.

Journal des Savants
Règle générale : deux fascicules par an.
Parution impérative du fascicule 1 : première quinzaine de juin.
Parution impérative du fascicule 2 : première quinzaine de décembre.

Monuments Piot
1 volume par an.

3.3 – Tirage

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
En principe, 420 exemplaires. Le tirage peut être revu à la baisse par l'Académie. Il figurera sur le bon de commande.

Journal des Savants
En principe, 350 exemplaires. Le tirage peut être revu à la baisse par l'Académie. Il figurera sur le bon de commande.

Monuments Piot (Monuments et Mémoires de la Fondation Eugène Piot)
En principe, 225 exemplaires. Le tirage peut être revu à la baisse par l'Académie. Il figurera sur le bon de commande.

3.4 – Format

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
16,5 x 25 cm

Journal des savants
20,8 x 27 cm avec rabats de 12,5 cm

Monuments Piot
22,5 x 28 cm avec rabats de 11 cm

3.5 – Pagination

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Variable. Entre 300 et 600 pages environ par fascicule (1500 au total par an).

Journal des savants
Variable. Entre 150 et 400 pages environ par fascicule.

Monuments Piot
Variable. Entre 80 et 350 pages environ par fascicule.

3.6 – Impression

3.6.1 Couverture

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Papier Parade Athlète vert clair (ou équivalent) 250 g.
Impression quadrichromie recto / verso.
Pas de pelliculage.

Journal des savants
Carte offset 300 g.
Impression quadrichromie recto seul.
Pas de pelliculage.

Monuments Piot
Carte couchée 1 face 300 g.
Impression quadrichromie recto seul.
Pelliculage satiné (à défaut mat).

3.6.2 Papier intérieur

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Maine brillant (ou équivalent) 90 g.
Impression noir et blanc et quadrichromie (placement aléatoire).

Journal des savants
Couché brillant 100 g.
Impression noir et blanc et quadrichromie (placement aléatoire).

Monuments Piot
Couché mat 150 g.
Impression noir et blanc et quadrichromie (placement aléatoire).

Dans le cas où le candidat ne serait pas en capacité de fournir le papier spécifié ou son équivalent, il peut proposer un papier approchant. Il devra fournir obligatoirement un échantillon de celui-ci.

3.7 – Façonnage

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Journal des savants
Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Monuments Piot
Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Dans le cas où un candidat pourrait faire des cahiers cousus en numérique, il le précisera dans son offre en se servant des caractéristiques techniques des ouvrages proposés dans le BPU du lot 1.

3.8 – Tirés à part éventuels

En cas de demande par un auteur de tirés à part, le titulaire du marché lui fera bénéficier des mêmes conditions de prix que celles qu'il aura proposées à l'Académie et assurera l'expédition auprès de l'auteur sauf mention contraire. Ces tirés à part seront facturés directement aux auteurs qui les auront commandés.

ARTICLE 4 – BON DE COMMANDE

Conformément à l'article 11.4 du Cahier des clauses administratives particulières, chaque fascicule fera l'objet de la part de l'Académie d'un bon de commande précisant les prestations demandées et l'échéance de parution. Le titulaire fournira un devis reprenant les demandes spécifiées dans la fiche technique.

Dans le cas où le prestataire procède à des expéditions postales, lorsque le montant des envois ne peut être anticipés, un nouveau devis est transmis à l'Académie. Cette dernière établit un bon de commande distinct de l'impression.

ARTICLE 5 – BORDERAUX DE PRIX

Dans le cas où un candidat ne serait pas en capacité de répondre aux prix à la page ou au cahier du Bordereaux des Prix unitaires, il devra fournir sa grille tarifaire.